



L'an deux mille dix neuf le 17 septembre à 18h30,

Le Conseil Municipal de la commune de Pleyber-Christ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Monsieur Thierry PIRIOU, maire

Étaient présents Piriou Thierry: Gaouyer Nathalie, Croguennec Jean- François, Parcheminal Marie Claire, Joël Huet, Zouaillec Yvon, Dilasser Martine, , Goulhen Géraldine, Vieillard Marie Claude, Inizan Frédéric, Kerguillec Julien, Crenn Gilles, , Rodde Sylvie

Absents, Hameury Eddie, Fer Michel (Procuration J Huet) Le Bozec Sandrine (proc JF Croguennec), Larhantec Danièle (procuration N Gaouyer), Jacq Christian (procuration Y Zouaillec), Da Silva Maria des Lourdes (procuration J Kerguillec)

Secrétaire de séance J Huet

- Bilans d'été et de rentrée : Centre de loisirs, piscine, salle Anne de Bretagne, rentrée scolaire

ECOLE	INSTIT	CLASSE	
JULES FERRY			
	MME SERVEUR	CE1	17
	MME LE LOCH	CE2	19
	MR PALARIC DIRECTEUR (Bilingue)	CE2-CM1-CM2	15
	MME JAOUEN	CM1	26
	MR BRUNEAU	CM2	26
	MR HERENGUEL	CP	22
	MME MORIN	CE1	16
	MME BLEUNVEN (bilingue)	CE1 -GS	12
		TOTAL JULES FERRY	153
ROBERT DESNOS	MME CASTEL (bilingue)	TPS-MS-GS	22
	MME COAT MME MORVAN	GS	25
	MME JEANNES	PS-MS	21
	MME D HAMONVILLE MME MORVAN	TPS PS	17
		TOTAL ROBERT DESNOS	85
SAINT PIERRE	MME GUIVARC'H	PS1-PS2-MS	18
	MME MARTIN DIRECTRICE - MME GUILLOU	GS CP	24
	MME LE ROUX -GUFFLET	CE1-CE2	27
	MME LE BIHAN	CE2-CM1-CM2	20
		TOTAL ST PIERRE	89
	TOTAL ENFANTS SCOLARISES		327

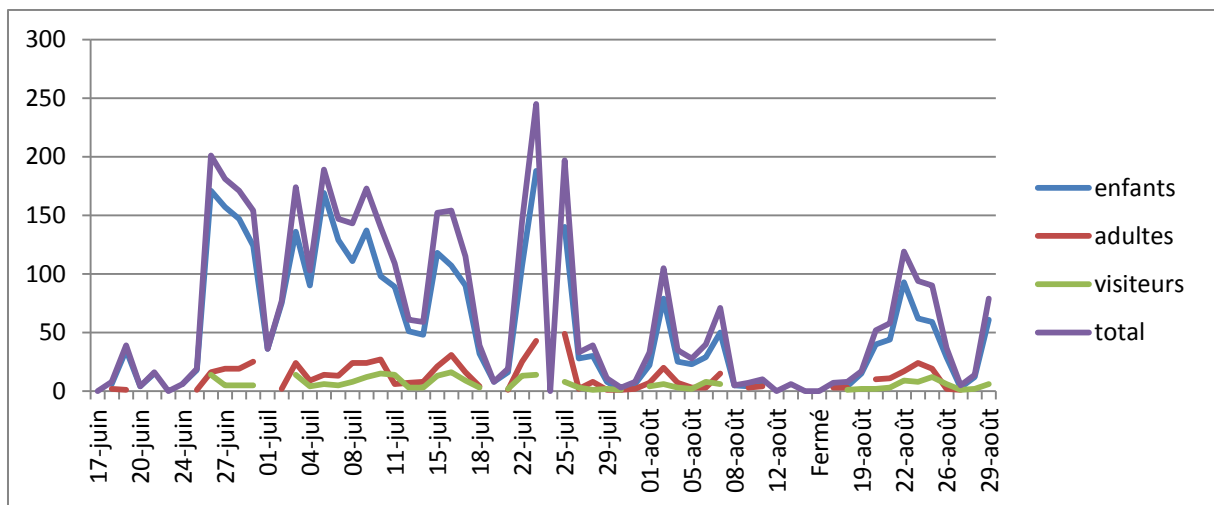
Piscine

Difficultés de mise en service du fait que l'espace aquatique avec qui nous travaillons depuis plusieurs années ne nous a pas fourni de NMS. Nous avons été obligés de fonctionner avec des BNNSA qui ne peuvent pas dispenser de cours de natation. Christiane EDERN a assuré la majorité des ouvertures sur la saison. Dérogation au fonctionnement accordé par la DDCCS

Avec la proposition de Laura LOAS nous avons tout de même proposé des séances d'aquagym sur le mois de juillet 22 INSCRTIES

Des travaux avant l'ouverture au public : peinture de la toiture et des vestiaires, création d'un rack à chaussures à l'entrée, installation de caméras de surveillance reprise du carrelage, création de nouveaux panneaux d'affichage Graissage des casiers

Entrées 4298 dont :3404 enfants, 612 Adultes, 282 visiteurs



Une nocturne par semaine fixée 19h30 – 21h30 en fonction de la météo, a dans l'ensemble été apprécié fréquentation des nocturnes essentiellement des pré ados et ados déjà venus en journée

2 journées d'animation : En juillet et août sur le parc de Lostwithiel en juillet et terrain de foot en août. Animation par défoul parc

Salle d'exposition

Au mois d'août, la signalétique a été améliorée en plaçant un panneau Point I au niveau du bâtiment côté rue.

Une tendance de visiteurs français et locaux plus nombreux que les étrangers se confirme sur 2019, la météo de juillet particulièrement bonne pourrait expliquer que les gens soient restés sur le territoire.

Les visiteurs (extérieurs ou locaux) qui viennent pour l'exposition de l'été apprécient beaucoup de pouvoir obtenir des renseignements touristiques au point I.

Les visiteurs extérieurs qui viennent au point I viennent essentiellement chercher de l'info découverte / activité / rando / renseignement pratique.

Parmi les visiteurs locaux, beaucoup viennent chercher des idées d'activités et sorties à effectuer car un certain nombre reçoivent amis ou famille pour les vacances.

De nombreux touristes et visiteurs locaux visitent plusieurs lieux d'expo durant leur séjour ou la saison estivale, ils effectuent en sorte un circuit des expos. (Salle Anne de Bretagne -

Pleyber-Christ, La Prébendale - Saint Pol de Léon, circuit des chapelles - Plestin, FHEL - Landerneau, salon des arts - Carantec, Plouescat, Guimaëc, Plougasnou, Botshorel...).

Les professionnels du secteur (crêperie, gîtes) continuent à venir chercher de la documentation pour leur clientèle estivale qui est demandeuse d'infos. (les docs principalement demandées : cartes pays de Morlaix, du Finistère, plan de Pleyber-Christ, l'agenda des sorties, vivez vos expériences).

ALSH Local Jeune

Mois de juillet sous la direction de Laurence Bazin une fréquentation correcte favorisée par une météo clémente qui a permis la réalisation des activités prévues. Une équipe jeune et enthousiaste. La mise en place du portail famille dès le début de l'été pour les inscriptions Le mois d'août sous la direction de Marie Christine Quenet météo moins clémente mais qui n'a pas engendré d'annulations d'activités. Les camps sous la direction de Manu Boisnard se sont aussi très bien passés et ont été prisés.

Un bémol le fonctionnement du local jeune qui ne trouve pas son public. Pour les vacances d'automne, une nouvelle organisation sera proposée avec plus de sorties à prestations toujours plus plébiscitées par les ados. Un bilan sera dressé .

- Modification statutaire Morlaix Communauté (intégration des actions hors GEMAPI et dispositions diverses)

Vu l'article L5216-5 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L5211-17 du Code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 19 décembre 2016 par laquelle le Conseil de communauté a approuvé la modification des statuts de la communauté d'agglomération,

Vu l'arrêté préfectoral n°2017086-0011 du 27 mars 2017 modifiant les statuts de Morlaix Communauté,

Le maire informe l'assemblée que par délibération n° D19-158 du 1^{er} juillet 2019, le conseil communautaire a approuvé la modification des statuts de Morlaix Communauté.

1/ La principale modification concerne l'intégration au titre des compétences facultatives la gestion du grand cycle de l'eau par les actions suivantes dites hors GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et la prévention des Inondations) :

- Maîtrise des eaux pluviales et de ruissellement ou la lutte contre l'érosion des sols au titre de l'item 4° de l'article L.211-7 I du Code de l'environnement.

- Lutte contre la pollution **des eaux superficielles, souterraines et littorales au titre de l'item 6° de l'article L.211-7 I du Code de l'environnement,**

- Mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eaux **au titre de l'item 11° de l'article L.211-7 I du Code de l'environnement,**

- Animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau **au titre de l'item 12° de l'article L.211-7 I du Code de l'environnement.**

2/ Par cette même délibération, le conseil communautaire a par ailleurs approuvé des adaptations aux statuts telles que détaillées dans le document annexe et a articulé la présentation selon l'article L5216-5 du Code général des collectivités territoriales.

En application des dispositions de l'article L5211-17 du Code général des collectivités territoriales, cette modification statutaire doit faire l'objet de délibérations concordantes des conseils municipaux, se prononçant dans les conditions de majorité qualifiée.

La modification des statuts sera ensuite prononcée par un arrêté du préfet du Finistère.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Décide d'approuver la modification des statuts de Morlaix Communauté décidée par le Conseil de Communauté du 1^{er} juillet 2019.

- Modification statutaire Syndicat Départemental d'Energie du Finistère

Lors de la réunion du comité en date du 05/07/2019, les élus du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère (SDEF) ont voté la modification de ses statuts

Monsieur le maire informe le conseil municipal des modifications proposées : Ces modifications précisent les statuts actuels en ce qui concerne l'adhésion des EPCI à fiscalité propre à une ou plusieurs compétences optionnelles proposées par le syndicat

Conformément à l'article L5211-17 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), les collectivités membres du SDEF disposent de trois mois pour se prononcer sur les modifications envisagées.

La majorité qualifiée est requise pour validation de ces nouveaux statuts. A défaut de délibération dans ce délais, la décision de la collectivité est réputée favorable.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Décide d'approuver la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energie et d'Equipement du Finistère comme délibéré lors de la séance du comité syndical du 05/07/2019 1^{er} juillet 2019.

- Modification délibération 2019- 025 Logis Breton / Genêts d'Or (annule et remplace n° 2019 025)

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée le projet d'extension du foyer de vie des Genets d'Or. Il s'agit de créer 13 places supplémentaires au foyer Saint-Exupéry. Le projet a été confié à la société « LE LOGIS BRETON » Société anonyme à capital variable, dont le siège social est à Quimper, 58 rue de la Terre Noire. Le permis de construire a été délivré le 23/04/2018 et n'a pas fait l'objet de recours

Il propose de fixer les conditions de mise à disposition des terrains nécessaires à cette implantation par bail emphytéotique. :

-La commune :

- Donne à bail emphytéotique sur une durée de 42 ans les terrains nécessaires à l'implantation du bâtiment (extension), définis par le Procès Verbal de bornage établi par le cabinet QUARTA en date du 29 janvier 2018
- Exonère cette opération de la part communale de la Taxe d'aménagement
- Accepte les servitudes éventuelles sur le terrain ou bâtiment existant concernant notamment les branchements et circulations nécessaires à la réhabilitation du bâtiment.
- Réalisera, dans la limite du montant du bail, des parkings nécessaires à l'activité dont 6 places dédiées aux fourgons sur le parking de service de la résidence du brug
- Accepte de modifier par avenant le bail emphytéotique entre la commune de PLEYBER-CHRIST et la société coopérative de production d'HLM LE LOGIS BRETON concernant le foyer de vie du Brug établi le 31/01/2007 afin d'aligner les deux baux sur une même durée de 42 ans

- Le Logis Breton

- Prend en compte dans son projet de réhabilitation, la possibilité d'alimenter le foyer de vie par une chaudière bois commune à l'ensemble des bâtiments
- Le Logis Breton versera une participation de 66 000 € à la collectivité, au la signature du présent acte

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Approuve le projet de bail emphytéotique
- Dit que les frais afférents à la présente cession seront à la charge exclusive du Logis Breton
- Autorise Monsieur le Maire à signer le bail emphytéotique avec le Logis Breton, et tout acte et document relatifs à cette affaire

- Convention ENEDIS / Commune

La commune a autorisé la société ENEDIS, dans le cadre de l'enfouissement de réseaux, à installer des canalisations souterraines sur les parcelles cadastrées

-AB 0232 Rue Pasteur

-JM 187 Rue François Coat

- ZP 0118 Kéravel

Les conventions seront formalisées par des actes authentiques aux frais exclusifs d'ENEDIS

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, à l'unanimité,

- Autorise Monsieur Le Maire à signer tous les actes afférents à cette affaire

- Subventions

Associations Pleyberiennes	
Sté communale de chasse	300
Sté de chasse « La Diane »	100
Total	400

- Rapport d'activité du SDEF 29

Monsieur Le Maire, fait part à l'assemblée du rapport d'activité 2018 du Syndicat Départemental d'Énergie et d'Équipement du Finistère. Il précise que la commune conventionne avec le SDF pour tous les travaux d'enfouissement / d'extension / rénovation des réseaux d'énergie, mais a conservé à titre individuel le bénéfice de la TCFE.

Conformément à la loi Chevènement du 12 juillet 1999, ce compte rendu d'activité a été présenté en séance plénière et est disponible à la consultation

Divers

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'il ne briguera pas un nouveau mandat lors des prochaines élections municipales de mars 2020. La liste communale sera conduite par Julien Kerguillec, conseiller municipal, dans la continuité des projets portés par cette municipalité. Il précise sera colistier de la liste portée par Mr Kerguillec

Réception des amis de Lostwithiel pour le 40^{ème} anniversaire du jumelage le weekend du 20 au 22 septembre